

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Boudreault

<https://www.cadre21.org/membres/6ef121c7cc3501124f7ce7a5>

Date d'obtention : 2021-08-05 18:26:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cela me donne des balises ,une ligne directrice qui va me guider dans mes interventions. Une méthode qui permet d'établir les rôles et responsabilités de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Faire preuve de vigilance, suivre les étapes du protocole SEXTO pour éviter de nuire au processus.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Avoir des questions claires en me référant au guide qui ne porteront pas à interprétations ou qui pourraient suggérer des réponses.